

**SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT
DES 24 HEURES DU MANS**

PROJET

2024

RAPPORT D'ACTIVITES



✉ Circuit des 24 Heures – Module Sportif – 4^{ème} Étage – 72019 LE MANS Cedex 2
☎ 02 43 50 24 24 - ✉ syndicatmixteducircuit@sarthe.fr

PRÉAMBULE

Le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans a vu le jour en **1985**, à l'initiative du Département de la Sarthe, du Conseil régional des Pays de la Loire, de la Communauté urbaine du Mans et de la Ville du Mans afin de contribuer au financement du circuit des 24 Heures du Mans et des épreuves des 24 Heures autos et motos.

En effet, à cette période, la course risquait de disparaître en raison des difficultés financières de l'Automobile Club de l'Ouest (ACO) pour maintenir en état les installations du circuit compte tenu des exigences des différentes fédérations.

Les modes de gestion et les rapports avec l'Automobile club de l'Ouest ont évolué au cours du temps, tout comme la composition du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans.

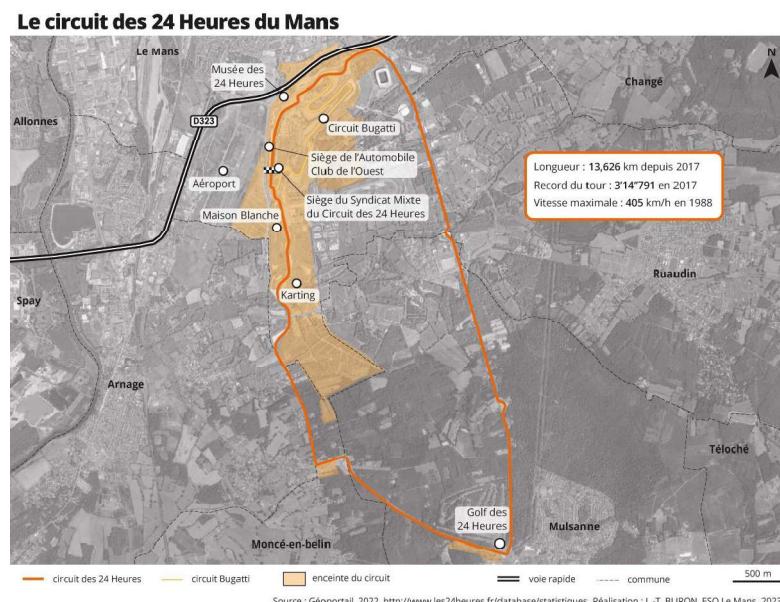
Géré initialement au travers de sociétés mixtes, le circuit est depuis 2001 administré sous la forme d'un bail emphytéotique administratif.

Présidé par Monsieur Dominique LE MÈNER, également Président du Département de la Sarthe, le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans (SMC24H) est composé de 21 membres.

Le présent rapport rappelle le mode de fonctionnement du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, retrace pour l'année 2024 les principaux faits marquants et souligne les projets mis en œuvre.

SOMMAIRE

L'institution	p.3-6
La gouvernance du Syndicat	p.4
Les compétences du Syndicat	p.5
Les délibérations 2024	p.6
Le fonctionnement.....	p.7-15
La gestion du Circuit des 24 Heures du Mans	p.8
La gestion de l'Aéroport du Mans	p.8
Les ressources humaines.....	p.9
Les finances	p.11
Les marchés publics	16-17
Aéroport Le Mans-Arnage.....	p.18-19
Annexes.....	p. 20-37
Les autorisations de programme 2024	p.21
La dette.....	p.22
Les interventions du Syndicat en 2024	
Les travaux structurants	p.24
Les travaux récurrents	p.31



L'INSTITUTION



La gouvernance du Syndicat

Le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans (SMC24H) regroupe le Département de la Sarthe, le Conseil régional des Pays de la Loire et la Communauté urbaine Le Mans Métropole.

Le Département de la Sarthe est membre du Syndicat mixte au titre de l'exercice de sa compétence en matière de sport, conformément aux dispositions de l'article L 1111-4 du Code général des collectivités territoriales.

La Région des Pays de la Loire est membre du Syndicat mixte au titre de l'exercice de sa compétence en matière de sport, conformément aux dispositions de l'article L 1111-4 du Code général des collectivités territoriales.

La communauté urbaine de Le Mans Métropole est membre du Syndicat mixte au titre de l'exercice de sa compétence en matière d'actions de développement économique, conformément aux dispositions de l'article L 5215-20-1, I, 2° du Code général des collectivités territoriales.

Le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans est composé de 21 membres, répartis comme suit :

- ✓ 11 représentants du Département de la Sarthe
- ✓ 5 représentants de la région des Pays de la Loire
- ✓ 5 représentants de la Communauté urbaine de Le Mans Métropole.

Le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans est présidé par M. Dominique LE MÈNER, Président du Département de la Sarthe.

Nom	Entité représentée	Fonction
Monsieur Dominique LE MÈNER	Département de la Sarthe	Président
Madame Véronique RIVRON	Département de la Sarthe	1 ^{ère} Vice-Présidente
Madame Marie-Pierre BROSSET	Département de la Sarthe	2 ^{ème} Vice-Présidente
Monsieur Didier REVEAU	Région des Pays de la Loire	3 ^{ème} Vice-Président
Madame Carole HEULOT	Communauté urbaine Le Mans Métropole	4 ^{ème} Vice-Présidente
Monsieur Nordine ARIK	Communauté urbaine Le Mans Métropole	Conseiller
Monsieur Frédéric BEAUCHEF	Département de la Sarthe	Conseiller
Madame Véronique CANTIN	Département de la Sarthe	Conseillère
Monsieur Thierry COZIC	Communauté urbaine Le Mans Métropole	Conseiller
François EDOM	Communauté urbaine Le Mans Métropole	Conseiller
Monsieur Emmanuel FRANCO	Département de la Sarthe	Conseiller
Monsieur Gérard GALPIN	Département de la Sarthe	Conseiller
Monsieur Jean-Carles GRELIER	Département de la Sarthe	Conseiller
Monsieur Jean-Yves LECOQ	Communauté urbaine Le Mans Métropole	Conseiller
Madame Isabelle LEROY	Région des Pays de la Loire	Conseillère
Madame Christelle MORANÇAIS	Région des Pays de la Loire	Conseillère
Madame Monique NICOLAS LIBERGE	Département de la Sarthe	Conseillère
Monsieur Christophe POT	Région des Pays de la Loire	Conseiller
Monsieur Olivier SASSO	Département de la Sarthe	Conseiller
Madame Christine TAFFOREAU-HARDY	Région des Pays de la Loire	Conseillère
Monsieur Régis VALLIENNE	Département de la Sarthe	Conseiller

Les compétences du Syndicat

Le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans a statutairement pour mission :

- ✓ De mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'organisation et au développement des compétitions et tout autre évènement lié aux activités sportives et mécaniques ;
- ✓ D'apporter son soutien dans ce domaine, notamment au travers de la Filière FFSA ;
- ✓ En application de l'article 28 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion de l'aéroport Le Mans – Arnage sis les Raineries au Mans.

Au titre de ses prérogatives, il doit pourvoir aux travaux de gros entretien, de grosses réparations, d'amélioration, ainsi qu'à toutes opérations foncières, d'aménagement ou d'équipement qui s'avèreraient nécessaires.

Les délibérations 2024 du comité syndical

DATES DE RÉUNION	DÉLIBERATIONS ADOPTÉES
13 Février 2024	<p>Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2023</p> <p>Choix du mode de gestion de l'Aéroport Le Mans-Arnage</p> <p>Synthèse du rapport de gestion 2022 de la Délégation du Service Public de l'Aéroport Le Mans-Arnage</p> <p>Renouvellement de la Convention 2024 avec la FFSA Academy</p> <p>Désignation d'un délégué déontologue pour les élus du SMC24H</p> <p>Débat d'Orientations Budgétaires</p> <p>Mise en place de l'action sociale obligatoire</p> <p>Instauration du Compte épargne temps</p>
19 Mars 2024	<p>Approbation du procès-verbal du 13 février 2024</p> <p>Cession des tribunes des stands et du module sportif/ Validation du protocole</p> <p>Avenant au Bail Emphytéotique Administratif</p> <p>Approbation du Compte de Gestion 2023</p> <p>Approbation du Compte Administratif 2023</p> <p>Affectation des résultats</p> <p>Vote du Budget Primitif 2024</p> <p>Modification du Temps de Travail</p> <p>Temps Partiel</p> <p>Heures Complémentaires et Heures Supplémentaires</p> <p>Mandat au CDG72 pour lancement de la consultation prévoyance</p>
05 Déc. 2024	<p>Approbation du procès-verbal du 19 mars 2024</p> <p>Attribution de la Délégation de Service Public de l'Aéroport Le Mans-Arnage</p> <p>Convention de Servitudes au Profit d'ENEDIS</p> <p>Convention de Servitudes avec l'ACO et la Société Virage 5</p> <p>Modification des durées d'amortissement</p> <p>Décision Modificative n°1 du Budget 2024</p> <p>Autorisations Budgétaires pour l'exercice 2025</p> <p>Adhésion à France Travail</p> <p>Adhésion au Contrat de Prévoyance CDG72</p> <p>Avenant n°3 à la convention de mise à disposition des agents du Département de la Sarthe</p>

LE FONCTIONNEMENT

La gestion du Circuit des 24 Heures du Mans

L'administration actuelle du circuit des 24 Heures du Mans repose sur le propriétaire, le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, et son emphytéote, l'Automobile Club de l'Ouest (ACO).

L'ACO assure l'exploitation du circuit et son développement, conformément au bail emphytéotique administratif (BEA) conclut le 26 juin 2006 pour une durée de cinquante ans. A ce titre, elle doit en assurer son entretien, la modernisation et le renouvellement de ses équipements. S'ajoutent à cela, les travaux de mise en conformité destinés aux homologations réclamées par les différentes fédérations automobiles.

Pour l'année 2024, l'ACO et la SSP ACO ont versé au SMC24H une redevance fixe de 2 107 911 € et une redevance variable de 1 291 734 €.

La gestion de l'Aéroport du Mans

L'aéroport du Mans est géré depuis 2009 à l'aide d'une délégation de service public.

Cette délégation de service public a été confiée pour quinze années à la chambre de commerce et d'industrie du Mans et de la Sarthe. Le contrat de délégation est arrivé à son terme le 31 décembre 2024.

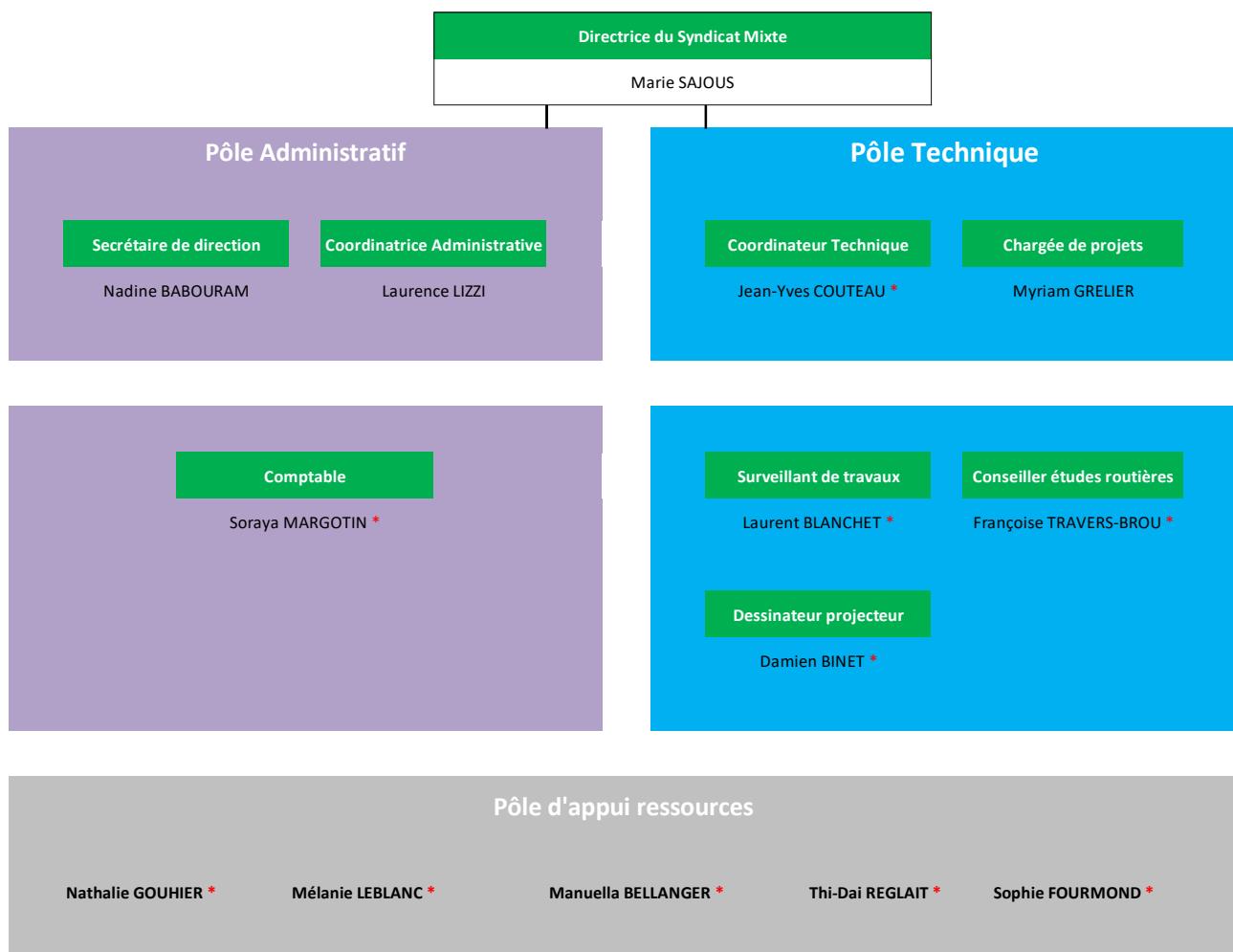
Les ressources humaines

ORGANIGRAMME DES SERVICES

Le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans se compose de trois agents permanents représentant 2,8 ETP.

L'équipe mise à disposition par le département de la Sarthe est actuellement composée de 11 agents administratifs et techniques représentant 1,8 ETP.

Ce mode de fonctionnement permet de mobiliser des ressources humaines compétentes et adaptées aux besoins du Syndicat.



(*) : Personnel mis à disposition par le département de la Sarthe

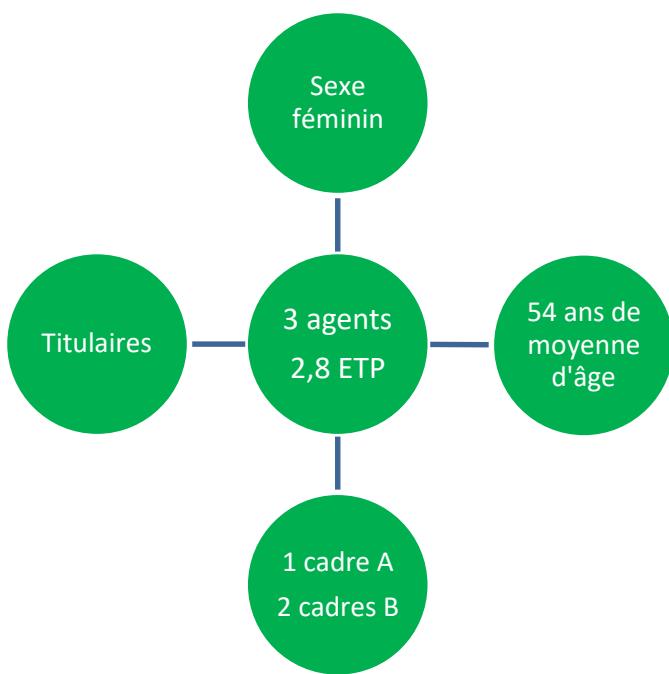
RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Charges de personnel

15,92% des dépenses de fonctionnement

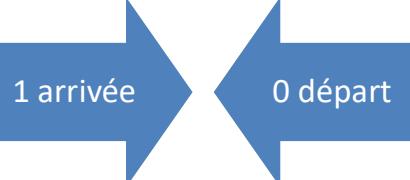
17,29% poids des primes et indemnités

Chaque agent a suivi au moins une journée de formation



2,56%
1
0

- taux d'absentéisme
- travailleur handicapé
- accident du travail



Les finances

LES RESSOURCES DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans est financé par les collectivités membres.

La répartition de la participation de chaque entité est fixée par les statuts.

En investissement, la contribution des collectivités est répartie comme suit :

- 50% pour le Département de la Sarthe
- 25% pour la Région des Pays de la Loire
- 25% pour la communauté urbaine de Le Mans Métropole

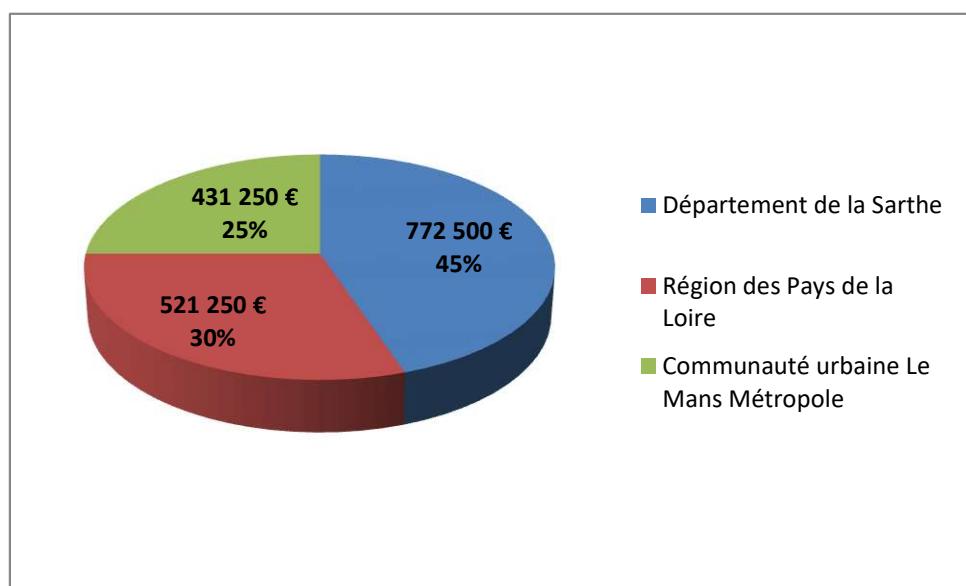
En fonctionnement, la contribution couvre trois types de dépenses :

- les dépenses générales, de personnel et de la dette. La participation des collectivités est répartie comme suit :
 - ✓ 50% pour le Département de la Sarthe
 - ✓ 25% pour la Région des Pays de la Loire
 - ✓ 25% pour la communauté urbaine de Le Mans Métropole
- les contributions aux associations. Cette contribution concerne uniquement l'Auto Sport Academy, école de formation mécaniciens et pilotes de la Fédération Française du Sport automobile. La participation des collectivités est répartie comme suit :
 - ✓ 50% pour la Région des Pays de la Loire
 - ✓ 25% pour le Département de la Sarthe
 - ✓ 25% pour la communauté urbaine de Le Mans Métropole
- la contribution à la subvention de fonctionnement de l'aéroport :
 - ✓ 50% pour le Département de la Sarthe
 - ✓ 25% pour la Région des Pays de la Loire
 - ✓ 25% pour la communauté urbaine de Le Mans Métropole

REPARTITION 2024 DE L'ENSEMBLE DES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES

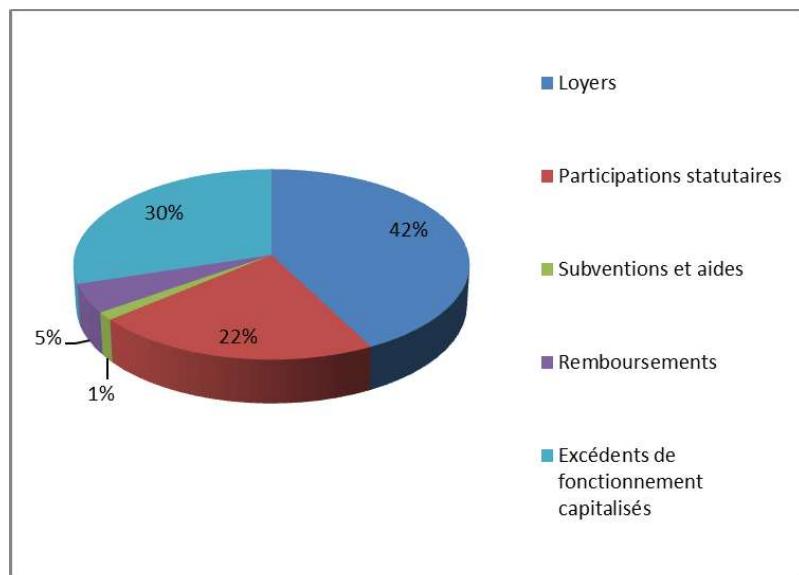
1 725 000 €

(1 240 000 € en investissement et 485 000 € en fonctionnement)°

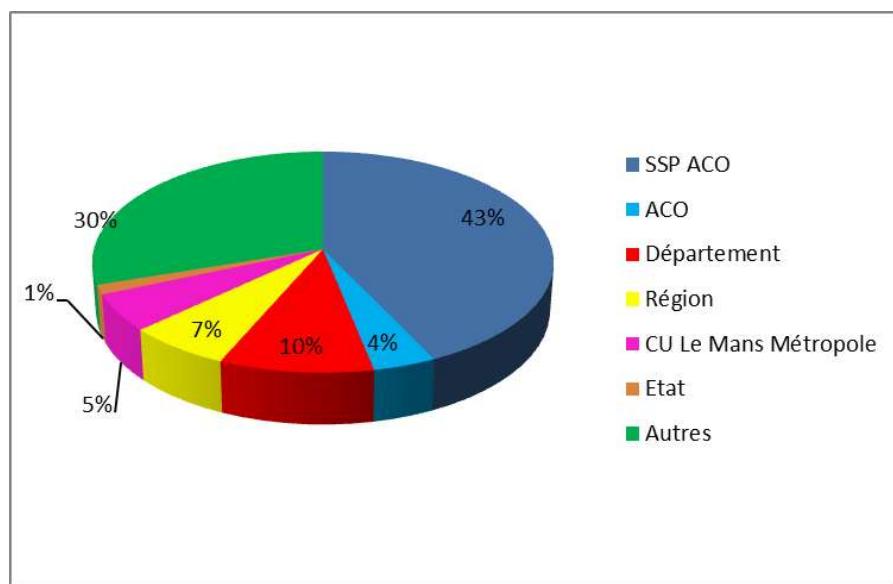


LES RECETTES DU SYNDICAT

Vue d'ensemble par typologie des recettes réelles de l'exercice hors recettes exceptionnelles (fonctionnement et investissement) **8 037 481 €**



Vue d'ensemble des recettes réelles de l'exercice par contributeurs hors recettes exceptionnelles

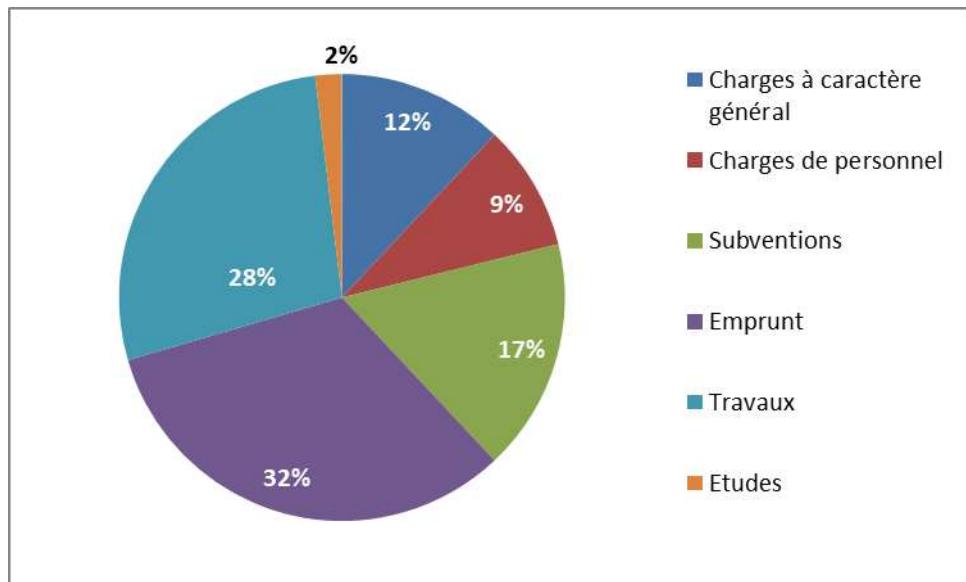


La ressource essentielle du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans réside dans les loyers perçus de l'emphytéote.

Viennent ensuite les participations des collectivités. En 2024, la participation des collectivités est restée stable en fonctionnement (485 000 €) et a été diminuée de 33% en investissement (1 240 000 €).

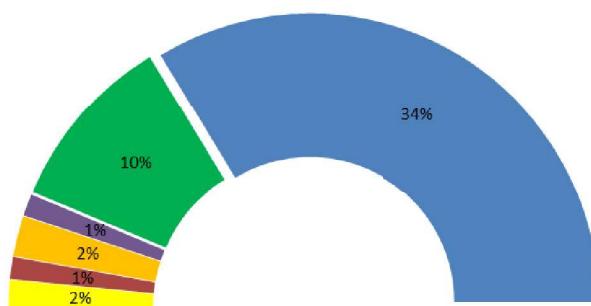
LES DEPENSES DU SYNDICAT

Vue d'ensemble des dépenses réelles de l'exercice 2024 en fonctionnement et en investissement 3 891 043 €



Vue d'ensemble des dépenses de fonctionnement Dépenses réelles et dépenses d'ordre 14 540 328 €

■ Charges à caractère général ■ Charges de personnel ■ Subventions ■ Charges financières ■ Dotations aux amortissement ■ Ecritures de cession



Les dépenses de fonctionnement sont stables.

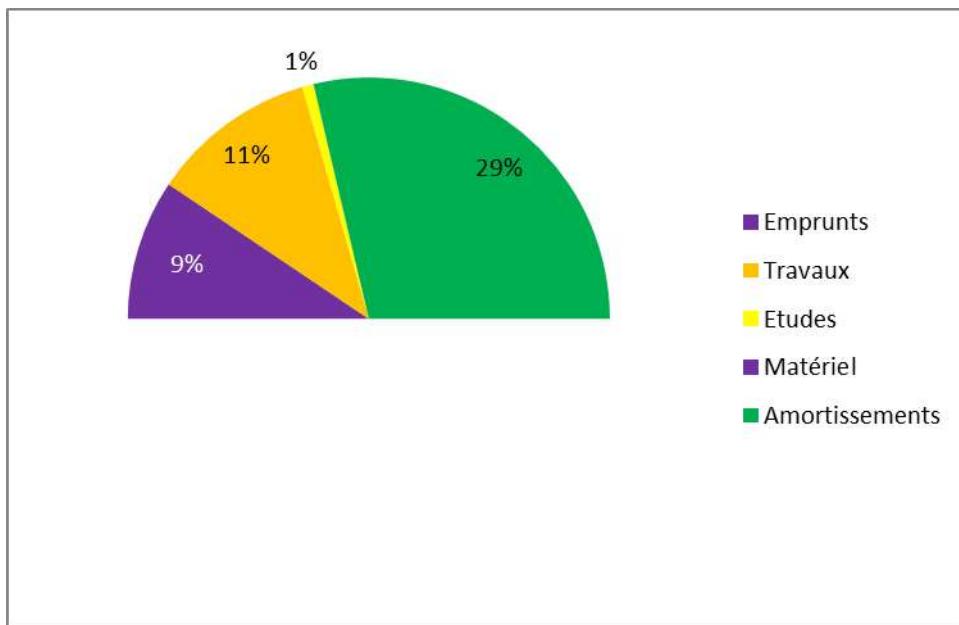
En comparaison avec l'exercice 2023, les charges générales ont été impactées par l'augmentation des taxes foncières et le paiement des honoraires de l'AMO pour le renouvellement de la délégation de service public de l'aéroport. L'année 2023 ayant supporté l'intégralité des interventions nécessaires pour le litige du bassin des Esses bleus, ce chapitre affiche, en volume, une légère baisse.

Les charges de personnel sont plus importantes car 2024 a été une année transitoire. Le poste de chargé de projets a été comptabilisé sur une année entière.

Les subventions sont en légère diminution. La subvention à Auto Sport Academy a été maintenue à hauteur de 360 k€.

Les charges financières sont détaillées dans le présent document.

Vue d'ensemble des dépenses de d'investissement
Dépenses réelles et dépenses d'ordre de l'exercice
4 823 642 €



Les dépenses d'investissement ont baissé par rapport à 2023.

L'Emphytote est responsable des travaux d'homologation. Toutefois, à titre exceptionnel, le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans peut prendre en charge certains travaux d'homologation. Constituent des travaux d'homologation des installations, les travaux dont l'exécution est imposée par les fédérations sportives nationales et internationales automobiles et motocyclistes compétentes en matière de sports mécaniques ainsi que par la Commission Nationale d'Examen des Circuits de Vitesse, et nécessaires à l'homologation du circuit.

Les travaux engagés par le SMC24H sont répartis entre travaux structurants (travaux de création ou de réaménagement) et travaux récurrents (travaux d'entretien).

C'est ainsi, que ces deux dernières années, le SMC24H a mené et financé trois gros chantiers structurants pour le circuit des 24 Heures : la rénovation de la porte Nord, la création de la porte Sud et l'aménagement de l'Esplanade Jean Rondeau. Après les années 2022 et 2023 consacrées à ces travaux dits du Centenaire, l'année 2024 est une année de transition essentiellement consacrée aux études des prochains projets structurants arrêtés par les membres du Comité syndical.

Les travaux et études réalisés en 2024 sont présentés en annexe du présent rapport.

RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Ces résultats ont été impactés par la cession des tribunes et du module sportif pour 9,2 M€ ainsi que par la cession de parcelles dans le secteur de Tertre Rouge (350 k€).

Les résultats de l'exercice 2024 se présentent de la manière suivante :

	2024	Fonctionnement			Investissement			Total		
		Voté	Réalisé	% réalisation	Voté	Réalisé	% réalisation	Voté	Réalisé	% réalisation
Recettes	Réel	3 998 285,91	13 895 792,43	347,54%	4 018 355,00	3 691 688,80	91,87%	8 016 640,91	17 587 481,23	219,39%
	Ordre	2 549 185,00	2 767 238,33	108,55%	6 799 251,00	12 705 689,29	186,87%	9 348 436,00	15 472 927,62	165,51%
	Sous-total	6 547 470,91	16 663 030,76	254,50%	10 817 606,00	16 397 378,09	151,58%	17 365 076,91	33 060 408,85	190,38%
	Résultats antérieurs	1 704 089,09	1 704 089,09	100,00%				1 704 089,09	1 704 089,09	100,00%
	Total	8 251 560,00	18 367 119,85	222,59%	10 817 606,00	16 397 378,09	151,58%	19 069 166,00	34 764 497,94	182,31%
Dépenses	Réel	2 101 560,00	1 834 639,13	87,30%	3 940 154,98	2 056 404,17	52,19%	6 041 714,98	3 891 043,30	64,40%
	Ordre	6 150 000,00	12 705 689,29	206,60%	3 198 436,00	2 767 238,33	86,52%	9 348 436,00	15 472 927,62	165,51%
	Sous-total	8 251 560,00	14 540 328,42	176,21%	7 138 590,98	4 823 642,50	67,57%	15 390 150,98	19 363 970,92	125,82%
	Résultats antérieurs				2 033 216,02	2 033 216,02	100,00%	2 033 216,02	2 033 216,02	100,00%
	Total	8 251 560,00	14 540 328,42	176,21%	9 171 807,00	6 856 858,52	74,76%	17 423 367,00	21 397 186,94	122,81%

Au 31 décembre 2024, les résultats se présentent comme ci-dessous.

Résultats	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat de l'exercice 2024	2 122 702,34	11 573 735,59	13 696 437,93
Résultat antérieur	1 704 089,09	- 2 033 216,02	- 329 126,93
Apurement du compte 1069		- 71 536,00	- 71 536,00
Résultat cumulé à fin 2024	3 826 791,43	9 468 983,57	13 295 775,00

MARCHÉS PUBLICS 2024

Liste des marchés publics conclus en 2024

Objet du marché	Attribution du Marché	Montant du Marché
Vibreurs Misano Garage Vert et Esses Chemin aux Bœufs	HRC EUROVIA	129 801,90 € HT
Protection spectateurs et concurrents Lot 1 – voirie, réseaux et divers Lot 2 – grillage FIA fixe Lot 3 – grillage FIA amovible	AGILIS TECHNIFENCE AXIMUM	44 466,60 € HT 124 015,00 € HT 38 380,00 € HT
Renouvellement de la Couche de roulement sur la RD338 et sur la RD 139	HRC EUROVIA	507 654,40 € HT
Diagnostic de pollution pyrotechnique	GEOMINES	17 306,00 € HT
Postes commissaires programme 2025	TECHNIFENCE	25 969,00 € HT
Missions géotechnique	J&P INGENIERIE	25 694,00 € HT
Fourniture et fabrication de platines	SARL LA SPHERE	21 390,00 € HT
Détection des réseaux enterrés	ADRE RESEAUX	17 280,00 € HT
Fauchage, débroussaillage, abattage d'arbres	EABS 72	5 510,00 € HT
Levé et plan topographique	AXIS CONSEIL	9 410,03 € HT
Porter connaissance loi sur l'eau aménagement espaces P1d et P1e, bassin de la chapelle	THEMA ENVIRONNEMENT	7 400,00 € HT

Liste des travaux engagés sur devis

Objet des travaux	Entreprise	Montant du devis
Travaux isolation phonique bureau SMC24H	ETS HATTON E/SE LANGLOIS SOBRETI SYGMATEL ELECTRICITE	18 671,10 € HT
Travaux électriques Les Hunaudières Ruaudin réseau BT	ENEDIS GROUPE GCC	17 762,49 € HT

Délégation de service public

Objet de la délégation de service public	Entreprise	Montant
Exploitation de l'aéroport Le Mans-Arnage	EDEIS	21 000 000,00 € HT

AÉROPORT LE MANS-ARNAGE



En 2006, suite au désengagement de l'Etat, l'aéroport Le Mans-Arnage a été transféré, ainsi que la compétence aéroportuaire, au Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans.

Le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans en a confié la gestion à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe (CCI) par un contrat de délégation de service public ayant débuté le 1^{er} janvier 2010 arrivant à échéance le 31 décembre 2024.

Son activité est centrée sur l'accueil des activités de l'aviation générale de tourisme et de loisirs et de l'aviation d'affaires. Chaque année, l'aéroport connaît une pointe de trafic lors de la semaine des 24 Heures du Mans en juin ainsi que les semaines précédentes, pour l'accueil des acteurs de cet événement sportif : pilotes automobiles, ingénieurs, mécaniciens, sponsors.... La piste principale est située à proximité immédiate du circuit, ce qui contribue fortement à renforcer l'attractivité et l'accessibilité de ce circuit auprès de sa clientèle internationale.



Activité de l'aéroport en 2023

En 2023, 30 401 mouvements avions ont été enregistrés sur la plateforme du Mans et 1 050 mouvements d'hélicoptères.

10 455 passagers commerciaux ont été enregistrés.

30 401 mouvements	7 191 vols privés
	8 029 avions travail
	636 avions officiels
	10 722 avions aéroclubs – vols locaux
	1 660 avions aéroclubs – voyages
	2 163 avions commerciaux

Renouvellement de la délégation de service public

Au cours de l'année 2024 le SMC24H a mené la procédure de renouvellement de la délégation de service public accompagné de son assistant à maître d'ouvrage le cabinet Earth Avocats.

Rétrospective de la consultation.

21 février 2024 – lancement de l'appel à candidature

25 mars 2024 – remise des dossiers de candidature

09 avril 2024 – réunion de la commission de délégation des services publics pour l'examen des candidatures. Les deux candidats, la CCI du Mans et de la Sarthe et la société EDEIS ont été retenus et admis à présenter une offre.

26 juillet 2024 – remise des offres initiales

03 septembre 2024 – avis de la commission de délégation de service public sur les offres initiales

Septembre 2024 – 1^{er} tour des négociations

Septembre 2024 – 2^{ème} tour des négociations

23 octobre 2024 – remise des offres finales

05 décembre 2024 – les membres du comité syndical ont retenu l'offre de la société EDEIS CONCESSIONS qui sera, à compter du 1^{er} janvier 2025, le nouvel attributaire du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation de l'Aéroport Le Mans-Arnage.

ANNEXES

Les autorisations de programme votées en 2024

N° programme	Autorisations de Programme (AP)					Crédits de Paiement (CP)				
	Libellé AP	N° AP	AP avant BP 2024	Proposition AP BP 2024	AP après BP 2024	Financés au 31/12/2023	Report CP	CP 2024	Reports + CP	CP 2025 et au-delà
P011	Création Rénovation lourde Sanitaires	P011/2020/1	750 000,00	-350 000,00	400 000,00	2 184,00		34 600,00	34 600,00	363 216,00
P016	Etudes réseau eaux pluviales MB GV	P016/2008/1	4 581 000,00		4 581 000,00	4 548 390,51	1 510,00		1 510,00	31 099,49
P017	Aménagement entrée sud	P017/2020/2	2 735 000,00		2 735 000,00	2 434 979,61	145 941,38	149 079,01	295 020,39	5 000,00
P017	Modification bretelle RD 323	P017/2020/4	500 000,00		500 000,00	2 494,34				497 505,66
P017	Démolition Reconstruction Tribune wollek	P017/2020/5	1 875 000,00		1 875 000,00	2 184,00				1 872 816,00
P017	Réfection couche de roulement	P017/2022/1	262 000,00		262 000,00	244 016,36	190,00		190,00	17 793,64
P017	Réfection couche de roulement	P017/2023/1	280 000,00		280 000,00	11 787,50		268 212,50	268 212,50	
P017	Réfection couche de roulement	P017/2024/3		210 000,00	210 000,00			210 000,00	210 000,00	
P017	Entrée Nord / Aménagement	P017/2021/2	1 082 000,00		1 082 000,00	963 451,12	61 149,61	57 399,27	118 548,88	
P017	Espace Dunlop	P017/2021/3	940 000,00		940 000,00	897 145,41	7 437,96	35 416,63	42 854,59	
P032	Protection spectateurs riverains concurrent	P032/2023/1	293 000,00		293 000,00	47 638,56	129 801,90	115 559,54	245 361,44	
P032	Protection spectateurs riverains concurrent	P032/2024/1		220 000,00	220 000,00			220 000,00	220 000,00	
P034	Protection Postes Commissaires	P034/2023/1	40 000,00		40 000,00		39 107,00	893,00	40 000,00	
P034	Postes commissaires	P034/2024/1		200 000,00	200 000,00			80 000,00	80 000,00	120 000,00
P037	Bouclage réseau eau potable	P037/2024/1		642 000,00	642 000,00			62 000,00	62 000,00	580 000,00
P017	Aménagement village	P017/2024/1		1 883 400,00	1 883 400,00			33 400,00	33 400,00	1 850 000,00
P017	Viabilisation Maison Blanche	P017/2024/2		590 000,00	590 000,00			50 000,00	50 000,00	540 000,00
P002	Nouvelles zones spectateurs	P002/2024/1		730 000,00	730 000,00			50 000,00	50 000,00	680 000,00
P035	Aménagement Bureaux et Salon	P035/2020/1	54 000,00	13 000,00	67 000,00	36 931,31		30 000,00	30 000,00	68,69
	Total		13 392 000,00	4 138 400,00	17 530 400,00	9 191 202,72	385 137,85	1 396 559,95	1 781 697,80	6 557 499,48

La Dette

La dette du Syndicat mixte est composée de six emprunts pour un capital restant dû au 31 décembre 2024 de 8 078 464 €.

Le taux moyen de la dette est de 4,20 % (4,19 % l'année passée), supérieur aux taux moyens actuels malgré la volatilité des conditions de marché en fin d'année 2024.



La dette du Syndicat Mixte est intégralement à taux fixe depuis la fin d'année 2019 (extinction de deux lignes d'emprunt à taux variable). La structure d'indexation est ainsi classée à 100 % sur l'indice 1A selon la charte « Gissler »¹, soit le risque le plus faible.

Le taux de désendettement du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans est de 3,2 années.

¹Pour mémoire, la charte Gissler est une charte de bonne conduite, mise en place à la suite de la crise financière de 2008 qui a révélé les emprunts très risqués qu'ont contractés les collectivités publiques, afin d'assurer la parfaite information par les organismes bancaires du type d'emprunt réalisé par les collectivités. Cette charte classe donc les emprunts selon leur niveau de risque.

LES INTERVENTIONS DU SYNDICAT EN 2024

Les travaux structurants

La fin des opérations du Centenaire

En 2024, 159 322,54 € HT ont été affectés à la fin du financement de ces opérations.

Porte Nord



Porte sud



Espace Dunlop rebaptisé Esplanade Jean Rondeau

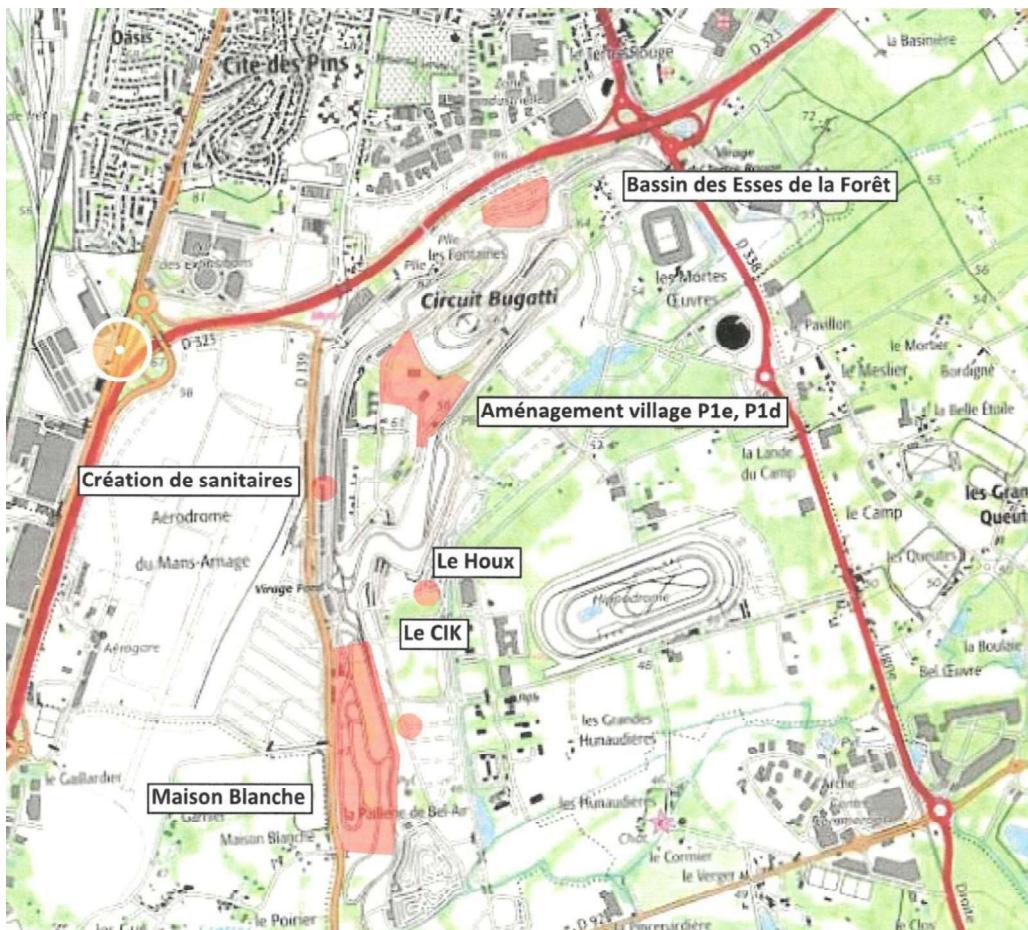


Les opérations structurantes votées en 2024

Elles sont au nombre de cinq :

- Vialisation de Maison Blanche
- Création d'un bloc sanitaires
- Bouclage du réseau d'adduction d'eau potable sur le Houx et le CIK
- Aménagement du village P1d et P1e
- Nouvelle zone de spectateurs : l'aménagement du Bassin des Esses de la Forêt

Localisation des travaux structurants votés en 2024



La viabilisation de Maison Blanche

Objectifs

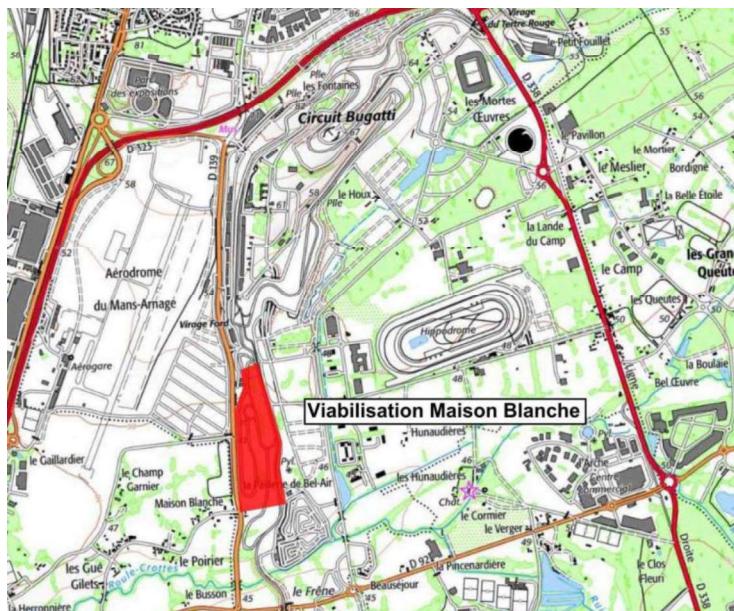
Améliorer l'expérience spectateurs
Implanter des réceptifs
Créer du glamping

Coût prévisionnel de l'opération – 590 000 € HT

Études : 53 000 € HT
Travaux : 537 000 € HT

Période d'exécution

Travaux : 2026
Livraison : 2027



Programme

Réalisation réseaux eau potable, réseau eaux usées, réseau électricité et fibres

Études réalisées en 2024 – 12 634 € HT

Levé topographique
Etudes pyrotechniques

La création d'un bloc sanitaires

Objectifs

Améliorer le nombre et l'attente aux sanitaires

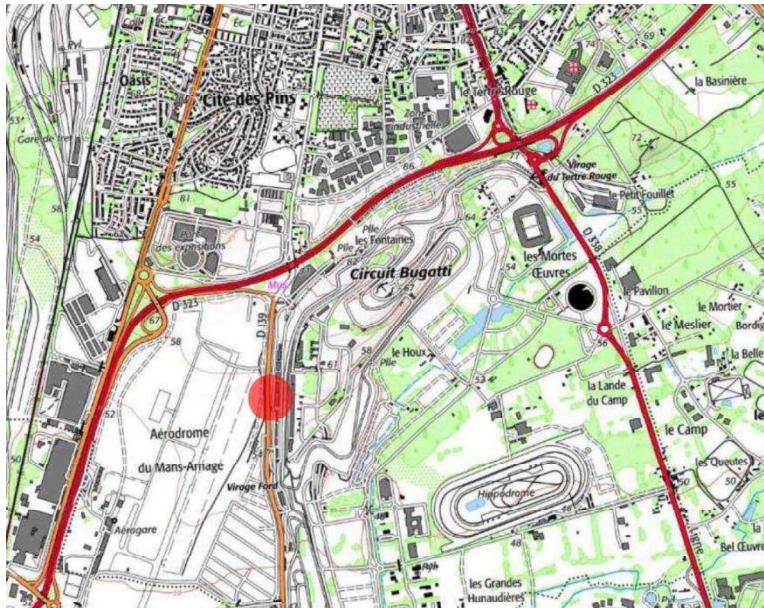
Coût prévisionnel de l'opération – 400 000 € HT

Études : 25 000 € HT
Travaux : 375 000 € HT

Période d'exécution

Travaux : 2026

Livraison : 2027



Programme

Création d'un nouveau bloc sanitaires

Études réalisées en 2024 – 2383 € HT

Levé topographique

Levé des réseaux

Études géotechniques

Le bouclage du réseau d'eau potable sur le Houx et le CIK

Objectifs

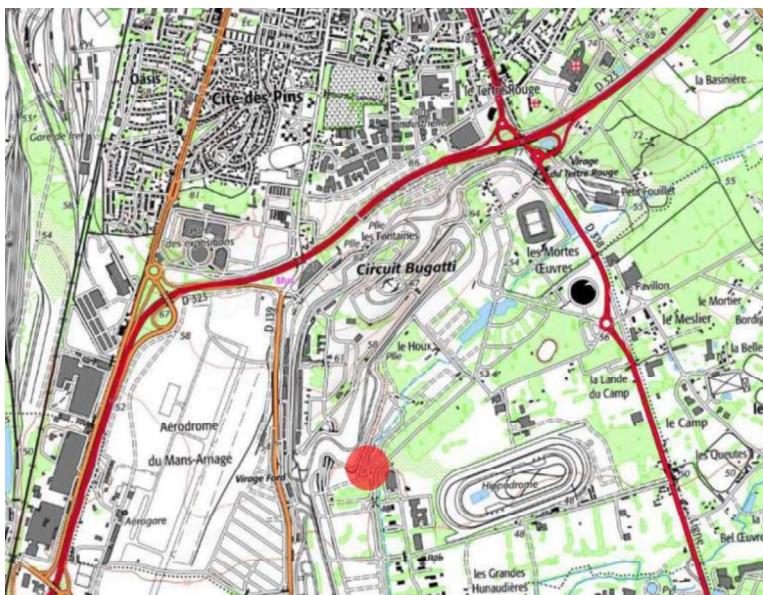
Nécessité d'équilibrer le réseau existant en bouclant le réseau primaire afin d'obtenir le même débit et la même pression dans ce secteur

Coût prévisionnel de l'opération – 642 000 € HT

Études : 11 400 € HT
Travaux : 630 600 € HT

Période d'exécution

Travaux : 2026 et 2027
Livraison : 1^{er} trimestre 2028



Programme

Un programme de près de 180 ml de travaux de bouclage de réseau d'eau potable

Études réalisées en 2024 – 1 158 € HT

Études pyrotechniques

L'aménagement du village P1d et P1e

Objectifs

Aménager les espaces P1d et P1e avec création d'une nouvelle voie se raccordant sur l'allée du Bugatti avec une création d'un giratoire.
La surface à traiter est de 16 130 m²

Coût prévisionnel de l'opération – 1 883 400 € HT

Études : 217 600 € HT
Travaux : 1 665 800 € HT

Période d'exécution

Travaux : 2027
Livraison :



Programme

Requalification des espaces en créant de nouveaux revêtements et de nouveaux aménagements paysagers.
Installer autour de ces espaces une distribution de fluides (eau, électricité, sonorisation)

Études réalisées en 2024 – 14 192 € HT

Levé topographique
Études pyrotechniques
Détection réseaux enterrés

Nouvelle zone de spectateurs

Aménagement du Bassin des Esses de la Forêt

Objectifs

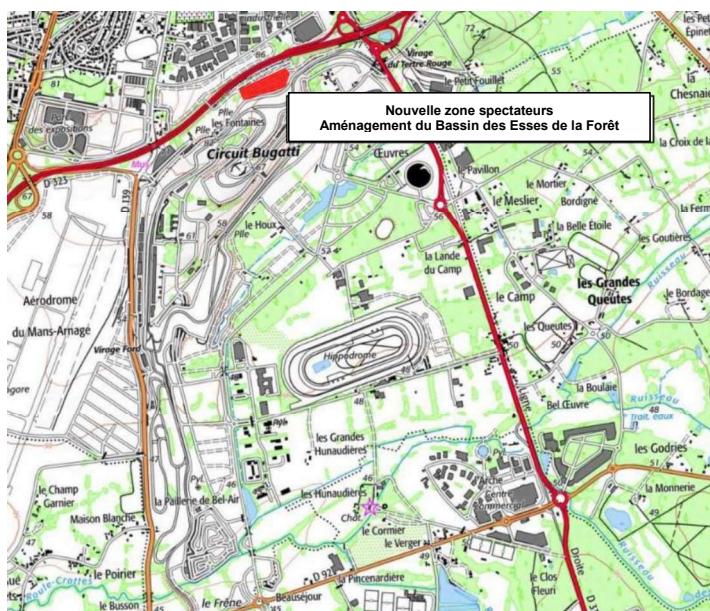
Création d'une nouvelle zone de spectateurs sur le bassin de rétention

Coût prévisionnel de l'opération – 730 000 €

Études : 50 000 € HT
Travaux : 680 000 € HT

Période d'exécution

Travaux : 2026
Livraison : 2027



Programme

Créer une nouvelle zone de spectateurs tout en conservant les fonctions premières du bassin de rétention

Études réalisées en 2024 – 4 780 € HT

Levé topographique
Études pyrotechniques sur 17 500 m²
Relevé des réseaux existants

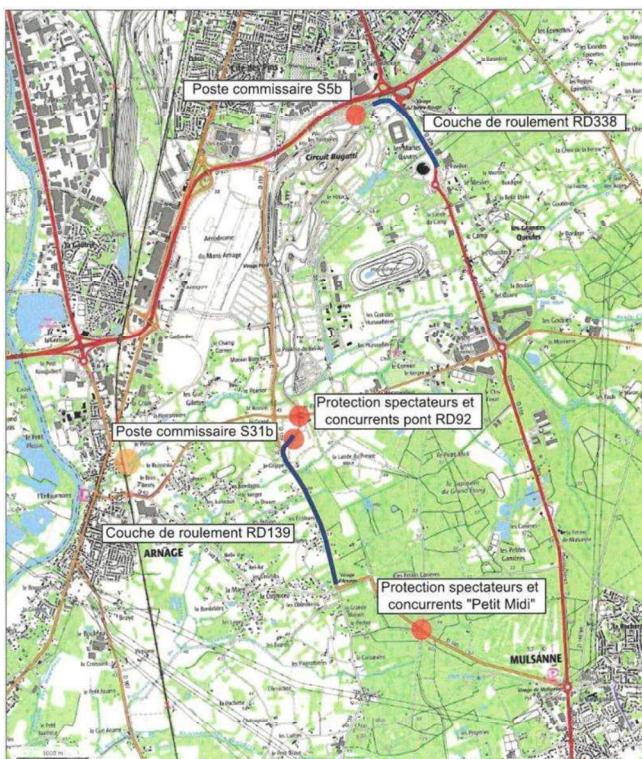


Les travaux récurrents

Les travaux récurrents consistent en :

- La réfection des couches de roulement
- La protection des spectateurs, des riverains et des concurrents
- Les postes de commissaires

Localisation des travaux récurrents votés en 2024



Travaux sur le circuit Bugatti

Travaux sur le grand circuit



Les couches de roulement

L'enrobé mis en œuvre est de « haute gamme », avec des caractéristiques mécaniques très élevées, des granulats de haute qualité et un bitume mis au point spécifiquement pour les circuits de course automobile.

Programme

RD 338 – section des Esses de la forêt au giratoire d'Antarès
RD 139 – section du virage d'Arnage au virage Porsche



Période d'exécution

RD 338 – du 22 au 26 juillet 2024
RD 139 – du 30 septembre au 04 octobre 2024

Objectifs

RD 338 – Remédier aux signes d'usure en surface et aux microfissures
RD 139 – Remédier aux microfissures avec remontée d'eau

Coût de l'opération – 507 553,15 €

RD338 : 232 650,40 € HT
RD139 : 274 902,75 € HT



Travaux réalisés sur la RD 338

Travaux des Esses de la Forêt au giratoire d'Antarès
1 214 ml soit 14 800 m² traités
1 550 tonnes d'enrobé
1 boucle de chronométrage



Travaux réalisés sur la RD 140

Travaux du virage d'Arnage au virage Porsche
1 496 ml soit 16 000 m² traités
1 600 tonnes d'enrobé
6 boucles de chronométrage



Protection spectateurs, concurrents et riverains

- Postes Commissaires F1a et F4a sur le Bugatti

Les travaux ont été réalisés entre le 15 et le 22 janvier 2024. Il concernait la pose de 2x12 ml de grillage FIA comprenant par poste 2 fenêtres commissaires par poste ainsi que la pose de marchepieds 2 marches alu.



- Postes Commissaires S5b et S31b



La localisation précise de ces postes se situe aux Esses de la forêt et au virage Porsche.

Les travaux ont été réalisés entre le 25 mars et le 21 mai 2024. Ils concernaient la pose de 2x12 ml de grillage FIA.



- **Vibreurs Misano Garage Vert et Esses Chemin aux Bœufs**



Les travaux ont été sollicités par la Fédération Internationale de Motocyclisme et réalisés lors de la fermeture du circuit entre le 17 janvier et le 15 février 2024.

Les vibreurs Misano sont de nouveaux vibreurs avec des caractéristiques techniques nouvelles. Les caractéristiques qui diffèrent des vibreurs déjà réalisés sont leurs dimensions (1,50 x 80) et leurs formes. Le but de l'installation de ces vibreurs est de dissuader les motos de les emprunter pour gagner du temps sur le tour.

La longueur des vibreurs réalisée est de 144 mètres sur Garage Vert et de 148 mètres sur les Esses du Chemin aux Bœufs soit un total d'environ 300 mètres.



- ***RD140 « Petit Midi »- Grillage Zone Ultra VIP***

Les travaux ont été réalisés entre le 22 janvier et le 07 février 2024, afin de permettre l'aménagement d'une plateforme pour les spectateurs par l'ACO. LE SMC24H a procédé à la sécurisation par l'installation de grillage scellé sur 34 ml.



- ***Pont RD92***

Les travaux ont été réalisés entre le 25 mars et le 21 mai 2024, à la suite de la demande de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse (CNECV), afin de protéger le public en contrebas de l'ouvrage d'art, il a été sollicité de poser un grillage homologué Fédération Internationale de l'Automobile (FIA) sur la Glissière Béton Armé (GBA) existante à droite dans le sens de la course et de réaliser à gauche 50 ml de GBA et de poser sur celle-ci du grillage FIA pour un global de 72 000 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, il a été mis aux normes un poste commissaires composé de deux fenêtres numéroté S31.

Pour les travaux relatifs à l'ouvrage d'art de la RD92, les postes commissaires N°31 ont été mis aux normes.

